



**SPORT &
CULTURE
PASS**

Sport & Culture Pass

**L'avantage extralégal
qui favorise la qualité de vie**

Fiscalement très avantageux et cumulable avec d'autres avantages extra-légaux

100 % exonéré de cotisations sociales, le Sport & Culture Pass est la solution idéale pour valoriser facilement vos collaborateurs.

Il vous permet d'accroître le pouvoir d'achat de vos employés tout en favorisant leur bien-être et leur équilibre.

Jusqu'à
57%
d'avantage pour
l'employeur

Offrir 100 € à vos collaborateurs en salaire ou en Sport & Culture Pass ?*

Pour vos collaborateurs si offert en salaire



Pour vos collaborateurs si offert en Sport & Culture Pass



* Augmentation salariale de 100 euros (13,92 et 35 % d'ONSS) sur base d'un isolé catégorie 1.

Mais que dit la loi ?

Les conditions pour bénéficier de l'exonération des cotisations sociales, en cas d'octroi du Sport & Culture Pass

- Montant maximum de 100 € par an/travailleur, ne peut être échangé en espèces.
- Ne peut être octroyé en remplacement de la rémunération ou d'un quelconque autre avantage.
- Doit être délivré au nom du travailleur.
- Doit faire l'objet d'une convention collective de travail conclue au niveau du secteur ou de l'entreprise ou d'une convention individuelle.
- A une validité de 15 mois à partir du 1er juillet jusqu'au 30 septembre de l'année suivante.
- Peut être utilisé auprès des opérateurs culturels et des associations sportives reconnus ou subsidiés.

Le Sport & Culture Pass, c'est ...

01 Une fiscalité très avantageuse

100 % exonéré d'ONSS et de l'impôt des personnes physiques(1), le Sport & Culture Pass est la solution idéale pour favoriser le bien-être et l'équilibre de vos collaborateurs.

02 Valable dans un réseau très large et très varié

En choisissant le Sport & Culture Pass, vous donnez à vos collaborateurs l'accès à un tas d'activités sportives, culturelles et familiales dans toute la Belgique.

03 Toujours plus proche de vos collaborateurs grâce à Sodexo4you

Site Internet, newsletter mensuelle, application mobile, Facebook, Instagram... Sodexo reste en contact permanent avec tous vos collaborateurs et fait de leur pouvoir d'achat sa priorité !

04 Des tas d'autres avantages

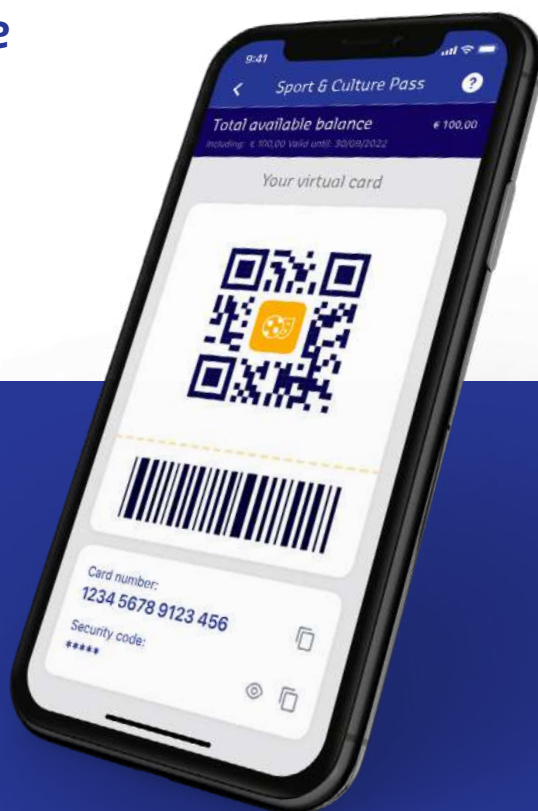
Valorisez encore plus vos collaborateurs avec nos autres avantages extra-légaux : le Lunch Pass, l'Eco Pass et le Cadeau Pass. Et en plus, ils sont cumulables !

05 100% de plaisir garanti !

Ici, pas d'association à une enseigne particulière. Le bénéficiaire peut choisir l'activité qui lui fera vraiment plaisir à lui et à sa famille et se sentir d'autant plus valorisé.

06 Paiement mobile et en ligne

Réglez vos activités préférées à l'aide de l'app Sodexo4you (disponible sur Android & iPhone) et/ou sur Internet auprès de nos partenaires en ligne.



Que peut-on s'offrir avec le Sport & Culture Pass ?

- ✓ Abonnements et frais d'adhésion (salles de fitness, matchs de football, théâtre, opéra,...).
- ✓ Location de terrains de sport (salles multisports, pistes de ski, pistes de bowling, kayak, terrains de tennis,...).
- ✓ Tickets d'entrée pour des activités sportives (piscine communale, cours de yoga, arts martiaux,...).
- ✓ Tickets d'entrée pour des événements culturels (festivals, expositions, concerts, festivals de films,...).
- ✓ Tickets d'entrée pour des musées, théâtres, cinémas culturels, centres culturels,...
- ✓ Tickets d'entrée pour des parcs à thèmes (parcs animaliers, sites historiques,...).

Consultez la liste complète des activités sur l'app Sodexo4you

Sodexo dans le monde, c'est...

19^e



Employeur mondial

64



Pays

420 k



Collaborateurs

100 m



De consommateurs par jour

Votre conseiller Sodexo est à votre écoute

+32 (0)2 547 55 04 sales@sodexo.be



www.sodexo4you.be
www.sodexo.be